



## COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

---

### Quelques informations pratiques 2022-07

---

#### Enquête sur les pratiques sportives dans le Sud Artois



Vous trouverez joint une enquête sur la pratique du sport dans notre Communauté de Communes. Elle servira de base pour proposer de nouvelles structures, de nouveaux services, afin de faciliter l'activité physique et d'établir un lien avec la santé. Si vous êtes intéressés, remplissez le questionnaire et remettez-le à la mairie ou dans la boîte à

lettres de la mairie avant le 3 septembre. Merci de répondre nombreux.

---

#### Interdiction des feux chez soi : déchets verts ou autres



Selon le Code de l'environnement (sous-section 3 : collecte **des déchets**) et la Circulaire du 18 novembre 2011 (relative à l'**interdiction** du brûlage à l'air libre **des déchets** verts), il est **interdit** de brûler les **déchets** verts. Et ce, que cela soit à l'air libre ou dans un incinérateur.

**Faire un feu** dans son jardin **est formellement interdit** . Vous n'avez depuis plus le droit de brûler des déchets verts : herbes, branchages, feuilles, ni quoi que ce soit d'autre ...

Cette règle a été établie pour deux raisons : L'odeur de la combustion **est** gênante pour le voisinage ainsi que la fumée. Le brûlage de déchets de toute nature peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie, surtout en cette période de grande sécheresse. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

Tous les feux sont interdits ; vous risquez une amende de 450€. Un conseil : portez vos déchets à la déchèterie.

---

#### Cantine -garderie à l'école



Le RPI a ouvert une cantine le 25 avril dernier qui semble bien fonctionner. Elle va continuer à la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Elle se tient à la ferme auberge de Souastre et les repas sont fournis par le prestataire API RESTAURATION ;

Pour se rendre à la cantine, les enfants empruntent l'autocar de ramassage scolaire

Pour inscrire votre enfant, contactez la mairie de Souastre au 03 21 48 21 87

---

**Derrière l'affiche pour la ducasse, vous trouverez les modalités pour les inscriptions à l'école de musique de Bucquoy**



## Assistante maternelle :

Si vous en avez besoin, pour garder vos enfants, vous pouvez contacter  
Mme Annie Lenglet 4 rue Neuve au 03 21 50 21 43 ou 06 76 67 12 36



Des entreprises de notre territoire recrutent des jeunes de moins de 30 ans pour des contrats d'apprentissage dans les domaines de :

- La logistique (équivalence CAP/BEP, niveau BAC, BAC+2)
- du transport (CAP conducteur routier de marchandises, équivalence CAP/BEP, BAC+2)
- de la grande distribution (TP assistant manager d'unité marchande)

Pour les jeunes en demande d'emploi, contacter le centre de formation

AFTRAL Arras/Annezin ZI EST, 62 Rue Hans Geiger, 62000 Arras

au 03 21 60 63 52 ou mail : [lucie.lechon@aftral.com](mailto:lucie.lechon@aftral.com)



## Nuisances sonores :

Un rappel :

La loi dit : « *les bruits causant des nuisances sonores peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour comme de nuit* ».

Faites attention à tout ce qui peut faire du bruit et gêner vos voisins, moteurs, tondeuses, musique, aboiements des chiens etc

Si vous organisez une fête chez vous et si elle est occasionnelle, prévenez vos voisins.



## FESTIVAL MONSTRA : Projection de courts métrages d'animation

Des professionnels du cinéma ont mis leurs talents au service des écoliers du territoire de la Communauté de communes du Sud-Artois ; ils ont laissé libre cours à leur imagination et créé leurs propres œuvres cinématographiques. Cet événement devait avoir lieu le 3 juin, il est reporté le 10 septembre à 20h30 sur le terrain de jeux. Pour s'inscrire, appeler Mélanie au 06 32 55 09 23. Vous pourrez assister même sans être inscrit. Venez nombreux. C'est gratuit.

## Dates à retenir :

**1<sup>er</sup> septembre : rentrée des classes**

**3, 4 et 5 septembre : ducasse**

**10 septembre : festival Monstra**

**18 septembre : ouverture de la chasse**

**Rappel : inscription obligatoire des jeunes de 16 ans à la journée de citoyenneté**

**Sécheresse : elle s'aggrave, lisez attentivement le communiqué de presse ci-joint**

Le maire, Georgette Mikolajczak

Tel : 03 21 24 81 38

[mairie-saillyaubois62@orange.fr](mailto:mairie-saillyaubois62@orange.fr)

saillyaubois.fr